

# L'Union diaconale et le Conseil général renforcent les liens

Dix-sept ans après la signature de la charte pour la Solidarité avec les associations caritatives, le Conseil général a réitéré, lors des 3<sup>e</sup> assises du développement social à Toulon, l'engagement auprès de l'Union diaconale du Var (UDV). Il a été formalisé par une charte des « innovations solidaires territoriales ». La col-lectivité départementale vient de sceller, pour les trois prochaines années, le partenariat avec l'UDV. Un réseau ancré sur les pôles territoriaux, et formé de 29 associations variées qui « unissent leurs efforts depuis 30 ans pour répondre aux besoins des plus démunis » dans le chemin de l'insertion, de lien social, et de solidarité.

Inscrite dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, cette charte marque « la volonté des partenaires de travailler ensemble dans la lutte contre la précarité et l'exclusion et de favoriser le

« vivre ensemble » dans une démarche de solidarités et de prévention. ». Au-delà des financements, « nous portons nos compétences pour les mettre au service de la vie et de la dignité de l'être humain. Celui-ci doit rester au centre de nos préoccupations », a insisté la conseillère générale, Caroline Depallens, en charge des solidarités. Selon le diacre Gilles Rebèche, délégué diocésain à la solidarité, « la convention territoriale n'est pas simplement administrative. C'est un pari d'espérance de la résistance à l'apart-heid social et à la dictature de l'urgence. Comme disait Nelson Mandela : « tout ce que tu fais pour moi, si tu le fais sans moi, tu le fais contre moi. » Ce sans moi, c'est celui des personnes rencontrées par les associations, des citoyens, des territoires, des bénévoles, des travailleurs sociaux et des col-lectivités locales ».

CATHERINE PONTONE